



FAITS SAILLANTS SUR LE RAPPORT FINANCIER 2025

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2025 et tel que déposé lors de la séance du Conseil municipal du 2 juin 2026.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2025 présentent des revenus de fonctionnement de 2 133 873 \$ et des dépenses de fonctionnement qui ont été de l'ordre de 1 968 310 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales tel que l'amortissement, le remboursement de la dette et les affectations, la Municipalité a réalisé en 2025 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 78 342 \$, ce qui porte l'excédent de fonctionnement non affecté à 828 180 \$.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2025 ont été audités et présentés par la firme **DANIEL TÉTREAULT, CPA, INC.** L'auditeur indépendant a émis l'opinion suivante :

« À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

APERÇU DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2025

Administration

Achats de trois (3) ordinateurs;
Achats de drapeaux;

Transport – Voirie et Travaux publics

Aménagement paysager;
Achat pelle pour déneigement;
Achat d'une déneigeuse

Hygiène du milieu

Études professionnelles pour l'eau potage et usées : TECQ

Loisirs et Culture

Achats de tables
Aménagement du parc du 150^e anniversaire
Piste cyclable
Inauguration du Parc Gaëtan-Lavallée (Parc au Centre récréatif)

Tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici le détail de la rémunération versée aux élus pour l'année 2025.

RÉMUNÉRATION ÉLUS		
MAIRE		
Salaire de base	Allocation	Salaire annuel
11 572,59 \$	5 786,26 \$	17 358,85 \$
CONSEILLER		
Salaire de base	Allocation	Salaire annuel
3 857,78 \$	1 928,90 \$	5 786,68 \$

L'ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Au 31 décembre 2025, la dette nette à long terme de la municipalité était de 2 428 161 \$ à la baisse de 215 926 \$ par rapport au 1^{er} janvier précédent et dont la charge est répartie de la façon suivante :

- À la charge de l'ensemble des contribuables :	901 522 \$
- À la charge d'une partie des contribuables :	330 000 \$
- À la charge du gouvernement du Québec :	1 014 325 \$
- Excédent accumulé affecté au remboursement :	182 314 \$

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2025 démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Je remercie tous les membres du conseil municipal et tous les employés de la municipalité pour leur collaboration.

Yvon Daigle
Maire

Rapport présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Louis tenue le 2 juin 2026.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière